



CAPN n°6 : cat. **B**

RÉVISION DE L'ÉVALUATION DES CONTRÔLEURS PRINCIPAUX

Monsieur le président,

L'entretien professionnel des contrôleurs de la DGFIP a connu en 2017 un profond changement. En effet, depuis cette année, le système de réduction/majoration de mois d'ancienneté n'existe plus. Ne subsistent donc que l'appréciation littérale et le profil-croix.

La CFDT Finances Publiques se réjouit de cette déconnexion entre l'évaluation de l'agent et son avancement de carrière, avancée obtenue en septembre 2015 grâce à PPCR. L'ancien système de notation s'avérait injuste car basé sur un contingentement qui, par définition, lésait des agents pourtant méritants.

En outre, les directions locales ne distribuaient pas la totalité de l'enveloppe de mois disponibles pour les recours. Ainsi, à l'issue de la dernière campagne de recours d'évaluation, il est resté un stock de près de 500 mois non attribués aux contrôleurs. Voilà pour eux autant de pouvoir d'achat en moins et pour l'administration autant d'économies en plus !!!

Cette CAPN doit examiner les recours de 18 contrôleurs principaux. Il y a un an 104 dossiers étaient soumis à l'avis de cette même instance. Ce chiffre est éloquent : nous assistons à la quasi disparition des recours en évaluation présentés par nos pairs. Au delà de ce constat, la question est pourquoi ? Nos collègues auraient-ils atteint un état de quasi béatitude ?

L'analyse de la CFDT est toute autre. La complexité des voies de recours combinée au parti pris des directions locales quasi systématiquement en faveur de l'évaluateur ont eu raison du désir d'équité de nos collègues. Les conditions de recevabilité des recours (spécificité des formes et des délais de chaque étape avant la CAPN) découragent nombre de nos collègues.

En outre, ceux-ci croient de moins en moins en un système où les recours déposés n'aboutissent que rarement à une modification des évaluations. La CFDT déplore qu'en CAP locale des directions, sous prétexte de ne pas déjuger les chefs de service, apportent le plus souvent une fin de non recevoir aux demandes des agents.

Enfin, il est paradoxal que le grade de CP, anti-chambre de la catégorie A, soit celui où la chute des recours d'évaluation est la plus marquée. Le paradoxe n'est qu'apparent : agents aguerris, les CP ont en effet une profondeur d'expérience qui leur a oté toute illusion sur les possibilités réelles de promotion interne.

Monsieur le Président, cette CAP est donc une occasion qui vous est offerte d'envoyer, sans aucun coût budgétaire, un message fort à destination des agents : celui de la volonté réelle de notre administration de reconnaître la valeur professionnelle des contrôleurs principaux.

Ne laissez pas passer cette chance !!

Les élus CFDT en CAPN des contrôleurs

Vincent MAZELLA et Philippe DUCKERS

Experte Estelle JEANGRAND